

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 122

présenté par

Mme Blin, M. Bazin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Bourgeois, M. Brigand, Mme Corneloup,
M. Descoeur, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Hetzel,
Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Ray, M. Seiflinger, Mme Valentin et M. Viry

ARTICLE 10

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« cinq ans »

le mot :

« un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition paraît complètement déconnectée des réalités de terrain.